

# Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - [www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu) - Tél. : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

## LE CHANGEMENT SE FAIT ATTENDRE ; MOBILISONS-NOUS POUR L'OBTENIR !

### *Editorial*

Elle est là, elle s'est installée, elle est critique : la crise du recrutement des enseignants. L'an passé, environ 13 % des postes n'ont pas été pourvus aux différents concours faute de candidats. Cette crise sera d'autant plus durable si les conditions de travail ne s'améliorent pas et si l'entrée dans le métier reste sous le signe de la précarité.

Il est donc urgent de rendre les conditions d'apprentissage du métier de professeur attractives en mettant, notamment en place, de véritables pré-recrutements comme le préconise le SNES-FSU. Concernant la préparation du budget 2013 et du nouveau système de formation, le chemin qui est pris n'est pas le bon. Tout comme vous, professeurs stagiaires en 2012-13, vos successeurs n'auraient que 3h de décharge, ce qui est bien insuffisant pour se former sereinement. Pour les autres, ce sera la précarité en M2. Quant aux certifications CLES et C2I2E, le Ministère a dû, sous la pression du SNES-FSU, faire paraître de nouvelles équivalences. Mais nous demandons que l'exigence de ces certifications, véritables obstacles à la titularisation de nombreux collègues, soit abrogée.

**Pour obtenir une véritable rupture avec la logique qui a prévalu trop longtemps, pour obtenir une véritable formation et l'abrogation du CLES et du C2I2E, mobilisons-nous ! Participer à une Assemblée générale permet de débattre et d'établir des perspectives communes pour se battre tous ensemble, vers un même but. Tous ensemble, imposons le changement !**

*Les militants du secteur « Entrée dans le métier »  
du SNES Créteil*

### *Sommaire*

- p. 1 ..... Edito
- p. 2 ..... Audience avec le Rectorat
- p. 3 ..... Les recrutements 2013
- p. 4-5 ..... Affiche pour panneau syndical
- p. 6 ..... Mouvement inter académique 2013,  
stage syndical du 16 novembre
- p. 7 ..... Enquête + bon pour inscription à la liste de diffusion
- p. 8 ..... Syndicalisation

**POUR RÉCLAMER** d'autres conditions d'entrée dans le métier,  
**POUR EXIGER** l'abrogation des certifications CLES et C2I2e,  
**NOUS APPELONS TOUS LES STAGIAIRES** à se réunir lors d'une

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**mercredi 28 novembre 2012 - 16h00**

Bourse du Travail de Paris - 3 rue du Château d'Eau (M° République)

### **LES SYNDICATS DE LA FSU**

(SNES, SNEP, SNUEP, SNESUP et SNETAP) ont mis en place une

### **PÉTITION NATIONALE**

afin que les certifications CLES et le C2I2e ne soient pas exigées pour être recruté !

### **SIGNEZ ET FAITES SIGNER**

la pétition sur [www.moratoirecllesc2i.org](http://www.moratoirecllesc2i.org)



Pour contacter les militants  
du secteur « Entrée dans le métier »  
un numéro : 06.95.47.01.40  
et un mel : [stagiaire@creteil.snes.edu](mailto:stagiaire@creteil.snes.edu)

## AUDIENCE DES SYNDICATS DE LA FSU AVEC LE RECTORAT - 11 octobre 2012

Les syndicats de la FSU (SNES, SNEP et SNUEP) ont été reçus ce jeudi 11 octobre par M. Le Pivert, Directeur de la pédagogie au Rectorat de Créteil. De nombreux points ont été abordés : bilan des titularisations de juin et des affectations de cet été, conditions de stage depuis septembre, certifications CLES et C2I2E, modalités pour l'année prochaine...

### ■ Conditions de stage depuis septembre

Nous avons dénoncé vos conditions de stage et expliqué que rien n'avait véritablement changé par rapport aux deux dernières années. L'écho des stagiaires est en effet le même : surmenage, fatigue, épuisement. Cela ne peut permettre une entrée dans le métier sereine et donne un avant goût de l'éducation nationale assez amer.

D'après le Rectorat, seulement 56 % des stagiaires auraient effectivement 3 heures de décharge effectives. Les autres ont soit des heures supplémentaires, soit pas de décharge du tout...

Concernant ces stagiaires sans décharge, le Rectorat nous a annoncé qu'ils devaient s'organiser avec leurs IPR et avec les formateurs disciplinaires pour établir un programme personnalisé de formation ! Clairement, c'est au cas par cas. C'est une réponse inacceptable pour les syndicats de la FSU. L'entrée dans le métier pour ces collègues concernés est donc basée sur le principe du bénévolat puisqu'aucune rémunération ou décharge ne leur est attribuée ! Que se passe-t-il si le stagiaire ne répond pas à sa convocation ? Pas de réponse de la part du Rectorat... Pour le SNES, pas de décharge veut dire pas d'obligation à la formation.

Pour les professeurs documentalistes, le rectorat a confirmé que le secrétaire général avait annoncé 6h de décharge en juin 2012, mais la réalité est autre, cette décharge n'existe pas !

Le rectorat a donc précisé : "Si les professeurs suivent une formation sur leur temps de travail, ils ne rattrapent pas les heures non effectuées dans l'établissement, s'ils suivent une formation en dehors de leur temps de travail, ce temps est compensé par du temps de travail en moins."

Pour nous, c'est aussi inacceptable. Cela renvoie à chaque stagiaire de s'arranger avec le chef d'établissement pour compenser les formations suivies en dehors du temps de travail. **En cas de difficultés avec votre chef d'établissement, contactez nous !**

### ■ Certifications CLES et C2I2E

Nous avons rappelé notre opposition à ces certifications et dénoncé le grand bazar concernant les dispenses. D'ailleurs, dans la matinée du 11 octobre, sont sorties au journal officiel de nouvelles dispenses sous la pression de nos syndicats. Le Rectorat procède actuellement au recensement des stagiaires sans ces certifications.

En cas de doute, il faut contacter l'IPR référent à la formation ou la cellule académique de la formation (ce.caf@ac-creteil.fr).

Une fois le listing établi, les stagiaires sans C2I2E seront convoqués à une journée de formation gratuite visant la validation de cette certification.

Les stagiaires sans CLES se verront aussi proposer une formation gratuite réalisée par l'université mais la certification finale reste à la charge des stagiaires (environ 150 euros) !

Nous avons exprimé notre profond désaccord et expliqué toute l'injustice que cette situation entraîne.

Si en fin d'année, une des certifications est manquante, le Rectorat appliquera les textes et la titularisation ne sera pas possible mais aucune information sur les conséquences dans ce cas (renouvellement, licenciement, prolongation...).

Cette situation doit changer. Le SNES continuera de peser dans toutes les discussions pour obtenir l'abrogation de ces certifications.

### ■ Frais de déplacement

De nombreux messages nous sont parvenus sur les frais de déplacement. Le Rectorat confirme que tous les stagiaires ont le droit à des frais de déplacement pour se rendre sur les lieux de formation (si celui-ci est différent de la résidence administrative et personnelle). En théorie, les formateurs devraient vous fournir les fiches de remboursement. Si ce n'est pas le cas, elle est à demander à ce.dafor@ac-creteil.fr, service du rectorat en charge de la gestion administrative des stages.

## CERTIFICATIONS CLES ET C2I2E : LE GRAND BAZAR !

Suite aux revendications incessantes des syndicats de la FSU, le Ministère n'a cessé de rajouter des dispenses à la certification du CLES. Le dernier texte en date est paru au Journal Officiel le 11 octobre 2012 (JORF n°0237 du 11 octobre 2012 page 15881). C'est encore insuffisant et nous continuons à réclamer l'abrogation de l'exigence de ces certifications.

Pour essayer d'y voir plus clair, pour tous, les deux certifications sont exigées sauf :

- si vous étiez titulaire enseignant ou personnel d'éducation,
- si vous étiez non-titulaire d'un établissement public ou privé sous contrat en CDI,
- si vous êtes parent d'au moins 3 enfants,
- si vous êtes sportif de haut niveau.

Sont dispensés de CLES :

- les lauréats des concours de recrutements de personnels enseignants en langue vivante, et ceux avec une option langue vivante.
- les lauréats avec un diplôme universitaire d'au moins 2 ans dans le domaine des langues vivantes.
- les lauréats justifiant d'un baccalauréat "section européenne".

- les lauréats présentant un relevé de notes validant des crédits en langues vivantes pendant leur master (M1 et/ou M2), obtenus sans compensation. Ces UE peuvent aussi avoir été effectuées en licence. Il faut que l'enseignement de la langue vivante étrangère corresponde à un cycle d'étude d'au moins 2 ans où la moyenne générale doit être supérieure ou égal à 10 pour chacun des semestres. Si vous étiez étudiant en CPGE et que vous avez obtenu une équivalence pour un cursus universitaire qui comprenait l'enseignement d'une langue vivante, cette dispense vous est également accordée.
- les lauréats ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne n'ayant pas fait leur scolarité en langue française.

Sont dispensés de C2I2e, les lauréats des concours suivants : Agrégation interne en mathématiques, SVT ; CAPES interne de documentation, mathématiques, SVT ; CAPES externe de documentation, de sciences physiques ; CAPLP interne et externe de math-sciences physiques.

**Le SNES continuera de peser dans toutes les discussions pour obtenir l'abrogation de l'exigence de ces certifications.**

**SIGNEZ LA PÉTITION NATIONALE !**  
<http://www.moratoireclsc2i.org/>

**STAGIAIRES 2012. MALHEUREUSEMENT, VOUS RISQUEZ DE NE PAS ÊTRE LA DERNIÈRE « GÉNÉRATION SACRIFIÉE »**

Vincent Peillon affirme que la formation des enseignants est une de ses priorités. A la suite des contre-réformes mises en place par L. Chatel, le chantier est d'ampleur et la crise de recrutement des professeurs aiguë.

En préparation du budget 2013, 43.450 postes sont prévus pour le recrutement, par le biais de deux concours externes.

- Le premier concours, dont l'admissibilité et l'admission auront lieu en M2, est censé couvrir la totalité des départs en retraite. La prise de poste pour les admis, en septembre 2013, se ferait comme stagiaire avec une décharge de service de 3h. Ces conditions de formation et de travail, unanimement décriées, seraient donc reconduites ! Stagiaires de la session 2012-13, vous êtes bien placés pour savoir que ce dispositif ne permet pas d'apprendre son métier sereinement. Le SNES-FSU revendique une année pleine et entière de stage à 1/3 temps devant élèves et 2/3 temps de formation, condition indispensable pour permettre au stagiaire d'effectuer cet aller-retour entre théorie et pratique dans sa réflexion pédagogique.

- Concernant le second concours, mis en place la même année, les candidats passeraient l'admissibilité en fin de M1 et l'admission en fin de M2. En 2013-14, les admissibles seraient recrutés comme contractuels avec 6h de cours par semaine pour un demi traitement. Ce dispositif s'apparente drôlement à un master en alternance, dont on sait pertinemment qu'il rend plus difficile l'obtention du concours, quand les étudiants doivent à la fois préparer des cours (alors qu'ils ne sont pas formés !), réussir leur M2 et leurs oraux de concours ! Leur statut, contractuel de droit privé, est également très contestable. Ce système perpétuerait la logique à l'œuvre actuellement, celle d'une entrée dans le métier par la précarité.

- Enfin, le Ministre annonce la création de 18.000 emplois d'avenir professeurs sur 3 ans, destinés aux étudiants boursiers originaires des zones défavorisées. Recrutés en L2, ceux-ci seraient rémunérés au maximum 900€ en cumulant avec la bourse et devraient effectuer 12h de travail dans des établissements scolaires. Comme pour les admissibles du 2ème concours, on poursuit dans cette logique de précarisation. Le SNES revendique au contraire la mise en place de véritables pré-recrutements, c'est-à-dire l'attribution d'un réel statut, d'une rémunération digne, de cotisations pour la retraite et de stages ponctuels. La question du contenu du dispositif et de l'activité professionnelle de ces contractuels se pose fortement : la « mission d'accompagnement des élèves » faisant fortement penser aux activités des CPE.



Certes, un nombre important de postes est annoncé. Mais ceux-ci ne servent qu'à remplacer les départs en retraite des deux années à venir, cela ne signifie donc nullement davantage de profs devant les élèves alors que le nombre de ceux-ci augmente, ni le rattrapage des 80.000 suppressions de postes sous Sarkozy. La formation des maîtres sera réformée, mais sans rupture avec la logique qui prévaut. **A nous de nous mobiliser pour obtenir une formation des enseignants de qualité, indispensable à la démocratisation du système éducatif !**



**Pour cela, réunissons nous en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES STAGIAIRES mercredi 28 novembre 16h00 à la Bourse du Travail de Paris POUR RÉCLAMER UN VRAI CHANGEMENT dans vos conditions d'entrée dans le métier.**

## MUTATION INTER ACADÉMIQUE 2013

Vous êtes stagiaire lauréat de concours, vous n'étiez pas encore titulaire de l'académie de Créteil l'an dernier. Vous participerez obligatoirement au mouvement inter-académique. Les règles de ce mouvement sont définies chaque année dans une note de service qui a été publiée pendant les vacances de la Toussaint. **Le serveur sera ensuite ouvert du 12 novembre au 4 décembre 2012** (dates non définitives à l'impression de cette circulaire). Peu après la fermeture du serveur en décembre, vous recevrez la confirmation de demande au mouvement inter dans votre établissement et vous devrez renvoyer votre dossier, complété avec toutes les pièces justificatives requises.

**Les militant-e-s du SNES peuvent répondre à toutes vos questions** en particulier lors du stage syndical du 16 novembre dans les locaux du SNES national 46 avenue d'Ivry, Paris 13<sup>ième</sup> (M° Olympiades ou Porte d'Ivry) ou lors d'un entretien individuel (prise de rendez-vous à [mutations@creteil.snes.edu](mailto:mutations@creteil.snes.edu) ou au 08.11.11.03.83, en cas de fortes demandes la priorité sera faite aux syndiqués. Précisez trois demi-journées entre le lundi et le vendredi, vos créneaux-horaires (de 10h00 à midi, puis de 14h00 à 17h00), précisez si vous voulez un entretien téléphonique et donnez un numéro de téléphone pour que nous puissions vous joindre).

**N'hésitez pas à nous contacter** par mail ou par téléphone. Chaque année, de nombreuses erreurs commises lors du mouvement entraînent des situations catastrophiques pour certains collègues. Il est plus facile d'éviter les erreurs en amont avec l'expertise de nos commissaires paritaires...

Après vérification de votre barème en janvier 2013, lors des groupes de travail où nous siégeons au Rectorat, votre demande sera étudiée lors de commissions au Ministère et vous connaîtrez les résultats courant mars. Vous formulerez alors vos vœux pour le mouvement intra-académique en avril pour avoir votre affectation définitive en juin 2013.

## STAGE SYNDICAL À DESTINATION DES PROFESSEURS ET CPE STAGIAIRES

Pour tous les stagiaires, le SNES-FSU organise un **stage de formation syndicale** **vendredi 16 novembre 2012** au siège du SNES National - 46 avenue d'Ivry - 75013 Paris (M° Olympiade ou Porte d'Ivry)

De précieux renseignements sur les mutations, l'inspection, vos droits et devoirs y seront dispensés ! Vous avez cours ? **LA FORMATION SYNDICALE EST UN DROIT** : vous pouvez prétendre, chaque année, à 12 jours de congé de formation syndicale. **Pour y participer, n'hésitez pas à faire usage de ce droit.**

Les thèmes abordés seront :

- Présentation du SNES-FSU
- De Chatel à Peillon : les enjeux des réformes de la formation des enseignants
- Le métier d'enseignant : des discours officiels à la réalité. Alice Cardoso, militante du SNES Nationale, viendra faire un état des recherches de la FSU sur le sujet.
- Les 10 compétences, l'évaluation et la titularisation
- L'avancement de carrière et la promotion des enseignants et CPE
- Les mutations inter-académiques, les conseils pour s'y retrouver. Des commissaires paritaires (élus aux commissions de mutations) seront présents pour vous aider à formuler vos vœux.

**Il est encore possible de s'y inscrire en nous demandant une convocation (en écrivant à [stagiaire@creteil.snes.edu](mailto:stagiaire@creteil.snes.edu)) et en déposant cette convocation lundi 12 ou mardi 13 novembre au secrétariat de votre chef d'établissement.**

Si vous ne pouvez pas déposer cette convocation, il est toujours possible de venir en milieu d'après midi en sachant que **le point mutations est prévu de 16h00 à 17h00.**

Pour vous syndiquer au SNES-FSU afin d'avoir un suivi particulier, notamment au moment des mutations, et pour rejoindre les combats menés par notre syndicat, remplissez le bulletin de syndicalisation en page 8 et renvoyez le au SNES Créteil

- 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx -

**ADHÉRER,  
C'EST PÉRENNISER L'OUTIL SYNDICAL**

*Rappelons que la réduction d'impôt est de 66% du montant de votre adhésion, diminuant d'autant la charge réelle.*





## BILAN DE L'ENQUÊTE "STAGIAIRES" 2012 RÉALISÉE PAR LE SECTEUR EDM

Après un mois d'exercice, le secteur EDM a sollicité les stagiaires afin qu'ils remplissent un questionnaire. A la date d'aujourd'hui près d'une centaine de réponses nous permettent d'avoir un premier bilan sur la situation de la "dernière génération de sacrifiés".

### Voici quelques résultats.

#### Votre parcours antérieur

- 47 % des stagiaires interrogés ont déjà une expérience de l'enseignement.
- 52 % des stagiaires ont suivi un master de type enseignements, éducation et formation avant le concours.
- 47 % des stagiaires n'ont fait aucun stage en master.
- 81 % des stagiaires ont un diplôme de Master.

#### Pourcentage des stagiaires ayant acquis une certification à la rentrée

- CLES .....38 %
- C2I2E .....67 %
- Aucune .....25 %

#### Les conditions de stage

Les stagiaires sont affectés dans un établissement classé ZEP (27 %) ; non classé (70 %) ; un ECLAIR (3 %)

- 28 % des stagiaires ont des heures supplémentaires (de 1h à 3h).
- 100 % des stagiaires ont un tuteur mais pour 30 % dans un établissement différent.
- 31 % des stagiaires ont plus de 2 niveaux et 31 % ont des classes à examen.

#### La formation

- 57 % des stagiaires ont jugés utiles les journées d'accueils avant la rentrée organisées par le rectorat.
- Les stagiaires trouvent les formations : insuffisantes (27 %) ; suffisantes (22 %) ; inintéressantes (27 %) ; intéressantes (39 %) ; inutiles (13 %) ; utiles (28 %).
- Les stagiaires, par rapport à ce début d'année, se sentent : satisfait (34 %) ; épanoui (19 %) ; débordé (53 %) ; fatigué (81 %) ; stressé (48 %).
- Les stagiaires estiment le contact avec leurs collègues : convivial (80 %) ; indifférent (17 %) ; stressant (6 %) ; solidaire (44 %)

Cette enquête permet un chiffrage utile de certains problèmes pour informer les collègues et les journalistes et pour contrer les chiffres du Rectorat de Créteil.

**Si vous ne l'avez pas encore rempli, merci de remplir le questionnaire en ligne, c'est rapide et anonyme ([www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu)).**

Afin de faire respecter les préconisations ministérielles (sur les heures supplémentaires, sur le nombre de niveaux, sur les classes à examen, sur les affectations en ZEP...), **rendez-vous à l'Assemblée Générale des stagiaires du mercredi 28 novembre 16h00 à la Bourse du travail de Paris.**

## ■ Inscription sur la liste de diffusion du secteur « Entrée dans le métier » du SNES Créteil.

Le secteur EDM vous tient régulièrement informé par mails de l'actualité autour des questions de formation mais aussi sur tous les moments importants à ne pas louper dans l'année (signature des VS, mutations, notation administrative, inspection, jury de titularisation...).

Cette inscription n'engage à rien. Pour cela, remplissez-le bulletin, ci-dessous, avec votre signature pour l'autorisation CNIL (sans cela, un syndicat ne peut vous envoyer des informations à votre adresse mail) et renvoyez-le par courrier au SNES Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx - ou par mail à [stagiaire@creteil.snes.edu](mailto:stagiaire@creteil.snes.edu).

Sexe Masculin  Féminin

Nom .....

Prénom .....

Nom de jeune fille .....

Date de naissance .....

Adresse (préciser bâtiment, escalier...) .....

.....

Code postal .....

Ville .....

Tél. Fixe ..... Portable .....

Mail .....

Discipline .....

Certifié-e  Agrégé-e  CPE

Établissement d'affectation .....

.....

Ville .....

Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.1.78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES National - 46 avenue d'Ivry - 75647 PARIS Cedex 13 ou à ma section académique.

Date, Signature

